

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19150430

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

06 NOV. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : 0699.820.950

Dénomination

(en entier) : **"ENKI - ARCHITECTES" SPRL**

(en abrégé) : **ENKI**

Forme juridique : **S.P.R.L.**

Siège : **Quai St Brice 35 - 7500 TOURNAI**
(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : Transfert Siège social adresse Quai St Brice, 35 7500 TOURNAI à la nouvelle
adresse Rue Madame , 14 - 7500 TOURNAI**

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

"Enki-architectes " SPRL

Numéro d'entreprise 0699.820.950

Est tenue exceptionnellement ce jour, le 2 octobre 2019 à 18 H 00 au siège social de la société,
l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La direction et la supervision de l'assemblée générale est assurée par le bureau, qui est composé
comme suit :

Le président : Monsieur Paul-Henri Bodart Gérant NN 83.06.21-325-54

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de l' associé présent ou représenté,

Exposé du président

Le président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée en vue de délibérer
de l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social de la société : Quai St Brice, 35 à 7500 TOURNAI
à la nouvelle adresse : Rue Madame, 14 à 7500 TOURNAI .

Aucune convocation

Étant donné que l'ensemble des actions sont représentées et que l' associé est
présent, les formalités de convocation ne doivent pas être établies.

II. L'associé présent s'est conformés aux conditions d'accès à l'assemblée générale.

III. L'associé a pris connaissance des pièces mises à sa disposition conformément
au Code des Sociétés.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et habilitée à délibérer et qu'elle
peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour qui lui est soumis.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix.

Chaque action donne droit à une voix.

Délibération des points à l'ordre du jour

RESOLUTIONS PRISES PAR L'ASSEMBLEE :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

RESOLUTIONS PRISES PAR L'ASSEMBLEE :

1. Approuve le transfert du siège social de la société : : Quai St Brice, 35 à 7500 TOURNAI
à la nouvelle adresse : Rue Madame, 14 à 7500 TOURNAI
Cette décision est prise à l'unanimité.

Dispositions finales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation de l'assemblée générale, signé par
le membre du bureau et l'associé qui en a fait la demande.

Monsieur Paul-Henri Bodart
Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature